

Saint Mart'infos

WWW.SAINTMARTINDORDON.COM

LE BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ORDON

N°35 Juin 2025



Sommaire

PAGES 2 - 4 : ÉDITORIAL | BUDGET
PAGE 5 : RENCONTRE PUBLIQUE |
HORAIRES TRAVAUX EXTÉRIEURS
| INFO FEU D'ARTIFICE | DÉCHETS
PAGE 6 : ARBRES PLANTÉS &

VOISINAGE | ENVIRONNEMENT |
CROTTES DE CHIEN | DIVERS TRAVAUX
FAITS OU À FAIRE | LA BLAGUE DE TOTO
PAGE 7 : SPORT SÉNIORS
PAGE 8 : INFOS DÉCHETTERIE &
RECYCLAGE
PAGE 9 - 10 : COMPRENDRE LA LOI :
SCRUTIN LISTE PARITAIRE

PAGES 11 : VIDE-GRENIER DU
COMITÉ DES FÊTES
PAGE 12 - 13 : ARTISANS
COMMERÇANTS
PAGE 14 : QUE S'EST-IL PASSÉ
SUR LA COMMUNE ?
PAGE 15 : AGENDA
PAGE 16 : VIE PRATIQUE

Editorial

Bonjour à tous,

Les années qui viennent de s'écouler ont été riches en événements et remplis d'incertitudes et d'interrogations. Nous avons eu droit à une crise sanitaire qui a duré longtemps pour une fois celle-ci calmée nous retrouver dans une situation de crise internationale guère plus réjouissante.



Administrer une commune quelle que soit sa taille dans des situations exceptionnelles comme celles-ci avec des retombés économiques moroses nous obligeant à des restrictions budgétaires nous donnant pas toujours les moyens de nos ambitions n'est pas chose facile. Malgré cela, ma motivation d'œuvrer pour notre commune reste intact.

En mars 2026 se tiendront les élections municipales. J'ai le plaisir et l'honneur de vous annoncer que je me représente avec une nouvelle équipe dont le dynamisme et l'envie de s'investir me permettra d'être secondé avec efficacité. Le mode de scrutin a changé cette année et en 2026, l'élection d'un maire se fera à la proportionnelle dès lors qu'il y a plus d'une liste, et dans ce cas, le conseil municipal sera constitué d'élus de différentes listes comme pour les villes de plus de 1000 habitants. Vous ne pourrez plus barrer ou ajouter des noms. Autre exigence de cette loi, c'est la parité hommes femmes...

~ L'heure du bilan de ce premier mandat ~ Des outils de communication efficaces

J'avais annoncé dans ma profession de foi en 2020 que je comptais développer de façon active les outils de communication de notre commune qu'ils soient numérique ou physique. Aujourd'hui, notre village dispose d'une page Facebook permettant entre autre aux associations de communiquer sur leurs manifestations, d'un site Internet mise à jour à chaque nécessité et ne coûtant aucun argent à la commune car offert par l'entreprise qui le gère et qui est basé à Saint Martin d'Ordon, ainsi que la mise en place de Panneau Pocket permettant au habitants qui le désirent de recevoir une notification à chaque publication de la mairie. Ensuite, nous sommes passé d'un bulletin annuel que l'on payait à un véritable magazine municipal réalisé en interne et distribué dans vos boîtes aux lettres tout les 4 mois qui lui, nous rapporte des recettes grâce aux encarts publicitaires inclus. Je tiens d'ailleurs à remercier très sincèrement tous nos annonceurs pour leur soutien.

En ce qui concerne justement les recettes de notre commune, notre partenariat avec la Poste nous a été profitable et devrait continuer pour la première partie jusqu'en 2030 et la seconde jusqu'en 2039 à partir du moment où la convention signées avec la Poste reste en l'état.

~ Faire vivre notre village ~

Je me suis également investie dans la mise place d'un marché tous les mercredis soir qui a malheureusement dû s'arrêter au bout de deux ans, d'un camion pizza, du Food Truck Hamburger et tout récemment le camion épicerie de Sophie qui elle aussi a dû s'arrêter. La conjoncture est actuellement peu favorable au développement des commerçants ambulants dans des petites communes comme la nôtre, mais souhaitons que cela change et qu'on puisse avoir par la suite une présence hebdomadaire d'un ou plusieurs autres commerçants qui pourront j'en suis sûre compter sur votre soutien.

Il y a eu aussi les commémorations du 11 novembre ainsi que du 8 mai pendant lesquelles les enfants des écoles viennent lire et participer au devoir de mémoire et les cérémonies des vœux, elles ont toujours été suivies de moments conviviaux : c'est aussi cela la vie d'un village et c'est aussi la vie associative.

Durant ce mandat le comité des fêtes a repris vie et nous avons vu la création d'une nouvelle association "Les Amis de l'Ordon". Toutes deux ont pour objectif d'animer le village avec des manifestations régulières. En tout nous avons 6 associations.

La mise en place d'une boîte à livres qui était au début dans la mairie puis dans un frigo de récupération à l'extérieur et finalement dans une nouvelle boîte à livres construite tout spécialement.

~ La sécurité des habitants pour un village où il fait bon vivre ~

Trois caméras ont été posées sur la mairie (elles ont été payées majoritairement par la poste), une dernière vient d'être installée au stade ce jeudi 22 mai. Avec la gendarmerie j'ai mis en place une convention citoyenne ce qui permet d'avoir un réseau de surveillance et de prévention sur la commune et les lieux dits. Cette convention a été signée le 4 juin à la gendarmerie de Villeneuve sur Yonne avec la présence de Mme la sous-préfète. La mise en place d'un candélabre route de Piffonds pour que nos jeunes soient plus visibles des automobilistes.

Autre sujet difficile, qui est la vitesse des voitures dans notre village. Je vais continuer d'y travailler avec le conseil. J'ai contacté plusieurs fois le département pour faire des propositions qui ont été soit refusées soit argumentées pour me faire renoncer. Le village est traversé par plusieurs départementales ce qui nous oblige à avoir l'accord du département et pour cela, maintenant, on est obligé d'adhérer à un organisme d'État qui nous dira ce que l'on peut faire.

~ L'ancienne épicerie ~

En ce qui concerne l'ancienne épicerie de notre commune, j'ai eu plusieurs idées et je vous ai demandé votre avis via des questionnaires papier puis via internet. Je vous ai également proposé d'en discuter en direct lors de réunions productives avec le CAUE. Je sais que tout ça prend du temps mais je pense qu'un tel projet ne peut pas se faire sans votre avis.



~ Notre église ~

Notre église, est un héritage inestimable : un trésor architectural chargé d'histoire et nous nous devons de le restaurer et de le préserver pour nos descendants. En 2021 j'ai remarqué que des morceaux en plâtre de la voûte étaient tombés. J'ai contacté M. Briand architecte des bâtiments de France qui est venu gracieusement me donner son avis et m'a informé de la nécessité de refaire la toiture. Il m'a fallu trouver des entreprises et monter un dossier de subvention, tout cela avec l'accord unanime du Conseil municipal. J'ai essayé aussi de trouver des personnes pour monter une association pour la sauvegarde de notre patrimoine. Ayant échoué, j'ai transformé les statuts de mon association Isa Qi Gong afin de reverser la totalité des bénéfices à la Fondation du Patrimoine. Que vous me renouveliez votre confiance ou pas en 2026, l'association continuera dans ce but pour l'intérêt de notre collectivité.

Et enfin, au niveau des finances en 2020 nous n'avions aucune avance de trésorerie mais nous pouvons dire que maintenant ça va mieux ,mais il faut continuer d'avancer dans ce sens.

Durant ce mandat, j'ai été présente en mairie ainsi que sur les manifestations de nos associations. J'ai participé de façon active à toutes les réunions nécessaires que se soit au syndicat des eaux, à la communauté de communes, ou encore à l'office du tourisme. J'ai également représenté notre commune auprès de la gendarmerie, du Procureur, du département ou de l'association des maires de France et ruraux. La liste serait trop longue à citer mais j'ai été présente à chaque fois qu'il le fallait dans les diverses collectivités et institutions (Sénat, syndicat de l'électricité, syndicat pour l'étude des inondations...) J'ai également suivi des formations tout au long de ce mandat afin de maîtriser parfaitement le budget communal et son environnement ainsi que les demandes de subventions, la cybersécurité, le droit pénal, ou les violences faites aux femmes. J'ai également participé à des réunions et formations en visioconférence sur divers sujets et sur le plan communal de sauvegarde.

Comme vous le voyez, je n'ai pas ménagé mes efforts et je compte bien continuer sur ma lancée afin que Saint Martin d'Ordon soit représenté auprès des institutions départementales, régionales et nationales.

Merci à vous tous.



Votre dévoué maire
Isabelle Claudet

BUDGET

Le budget 2025 a été voté le 24 mars 2025 par le conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser les subventions auprès de conseil départemental, de la région ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- D'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation de préparer l'avenir.

Vote du compte financier unique 2024

Recette de fonctionnement : 384 030.35 - Dépense de Fonctionnement : 293 015.32 = + 91 015.03

Recette d'investissement : 21 123.44 - Dépense d'investissement : 41 542.00 = - 20 418.56

91 015.03 - 20 418.56 = 70 596.47

Vote du budget primitif 2025 : Prévisions pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement : 356 959.47 euros.

Les dépenses de fonctionnement : 356 959.47 euros.

La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2025 restent stables et n'augmentent pas.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.91%
- Taxes d'habitation (Résidences secondaires) : 12.14%



Quoi de neuf

Le 11 juin rencontre publique à St Martin

» Pour la première fois dans l'Yonne, un collectif a été créé sous le nom d'Assemblée citoyenne pour l'évolution du Jovinien afin d'impliquer les citoyens et les citoyennes grâce à des actions concrètes à mettre en place sur ce même territoire.

C'est une expérience de démocratie participative proposée par l'Association Convergences des Possibles, réalisée avec le soutien de la Communauté de Communes du Jovinien.

Ce sont 43 membres volontaires âgés de 16 à 94 ans hommes et femmes, élus et citoyens provenant de 16 communes différentes du Jovinien qui se sont réunis entre avril et juin dernier. Sur 2 mois, ont été organisés 5 journées de formation, ateliers participatifs et 8 rencontres d'approfondissement et de rencontres avec des experts de terrain.

Les enjeux globaux et aussi locaux en matière d'enjeux environnementaux et sociaux ont été abordés à l'échelle du jovinien, notamment en s'appuyant sur le Plan Climat Air Energie Territorial porté par la Communauté de Communes du Jovinien.

À l'issue de la totalité de ces rencontres, plus de 700 idées pour le territoire ont été recensées, triées et étoffées. Ces idées, ont été classées en 13 thématiques et 82 objectifs les plus pertinents.

Depuis le mois de septembre, les membres de l'Assemblée volontaires ont poursuivi le travail en approfondissant les idées produites en interrogeant des experts et des acteurs de terrain pour les rendre plus pertinentes et les rassembler dans un livret présentant « 40 objectifs pour bien vivre demain dans le Jovinien ».

Rendez-vous lors d'une rencontre publique le 11 juin, à 18h45, à la salle des fêtes rue du Stade. Un pot de l'amitié clôturera la soirée.

Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez contacter la Convergence des Possibles à l'adresse suivante : contact@cdp89.fr

Horaires pour les travaux extérieurs

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h h
- Les dimanches de 10h à 12h et de 16h à 18h

En l'application de l'arrêté préfectoral n° DDAS/SE/ 2006/478 du 24 décembre 2006

Information feu d'artifice

Je vous rappelle que le tir de feu d'artifice sur votre propriété est **interdit**.

Déchets

À chaque fois que je dois jeter un objet avant d'aller à la déchetterie je me pose cette question : Est-il en bon état, peut-il resservir ?

- Oui donc je le donne à une ressourcerie, vide-greniers, à une association, je le revends sur un site... Bref je ne le jette pas.
- Non donc je le jette

Les arbres plantés chez votre voisin sont trop hauts et trop proches de votre terrain

» Les distances et hauteurs doivent être respectées pour planter arbres ou arbustes. Comme il n'existe pas d'arrêté municipal à St Martin d'Ordon, le code civil s'applique.

1/ Commencez par appeler ou contacter votre voisin si cela ne suffit pas :

2/ **Vous pouvez écrire à votre voisin en recommandé** pour lui demander d'élaguer les arbres qui vous font de l'ombre, voire d'arracher les arbrisseaux plantés trop près de votre terrain. Précisez-lui que sans réponse ou action de sa part, que vous porterez l'affaire devant les tribunaux.

3/ Faites appel à un conciliateur

4/ Portez plainte auprès du tribunal

Selon les **articles 671** et **672** du code civil :

- si les plantations font plus de 2 mètres de hauteur, elles doivent se situer à au moins 2 mètres de la limite séparative de deux propriétés,
- pour les arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 mètres, la distance minimale à respecter est de 0,50 m.

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée [...] à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

Sur demande la mairie peut vous fournir un exemple de courrier que vous enverrez en recommandé.

Environnement

Consignes pour la poubelle ménagère : Ne sortez pas une poubelle (couvercle rouge) d'où **un sac dépasse** ou si le couvercle ne ferme pas bien (**entrouvert**) : la poubelle ne sera pas enlevée par les services de la CCJ

Crottes de chiens

Oui c'est interdit sur les pelouses, trottoirs, massifs... Je suis un propriétaire et donc je ramasse la crotte de mon chien.

Divers travaux faits ou à venir

- **Porte du local RCO** changée et pose de caméra au stade au mois de mai



- **Remise en place des poteaux arrachés** le 14 décembre 2024 par Orange, dont le troisième a été remis en place le 2 mai 2025. On attend maintenant l'équipe qui s'occupe des fils.
- **Après la remise en place des poteaux Orange entre Les Moreaux et Les Renardeux**, les fils ont été remis en avril 2025 à savoir que les poteaux étaient au sol depuis juin 2023
- **Tère tranche des travaux à la mairie finie**, notre agent administratif peut manger chaud maintenant et faire une vraie pause dans une salle adaptée, le bureau du Maire est fini aussi et peut vous recevoir en toute confidentialité. La 2^e tranche permettra de déménager la mairie et l'agence postale juste à côté de son emplacement actuel. Nous aurons une salle de Conseil et de mariage plus fonctionnelle qui pourra aussi servir de salle de réunion.

Toto n'en rate pas une

Un matin en classe, l'institutrice demande aux élèves :

- Qu'est-ce que la poule donne ?

Une petite fille répond :

- Elle donne des œufs...

- C'est bien Mathilde, maintenant qu'est-ce que la chèvre donne ?

Un autre gentil petit élève répond :

- Elle donne du lait de chèvre.

- C'est très bien, maintenant qu'est-ce que la vache donne ?

Et Toto au fond de la classe répond :

- Elle donne des leçons et des devoirs...

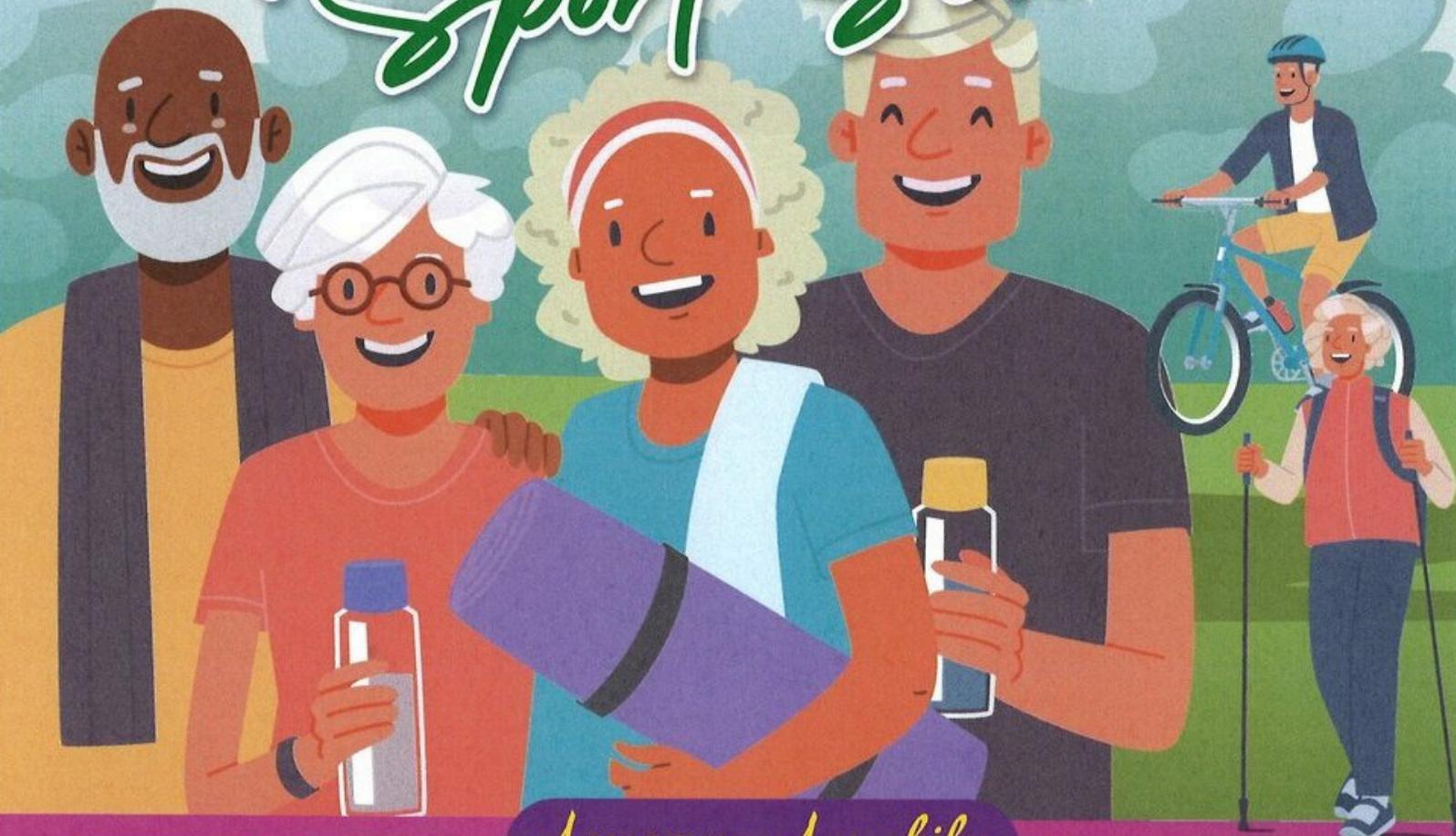


84onne



84onne
LE DÉPARTEMENT

Sport Seniors



Aquagym Aquabike
Prévoir tenue de bain

JOIGNY

Jeudi 12 juin 2025

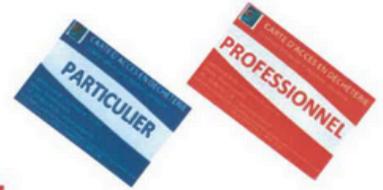
Complexe sportif - Rue Pierre-Hardy - Piscine

Activités sportives gratuites
9 h 30 à 12 h • 13 h 30 à 16 h

Inscription souhaitée avant le 9 juin au 03 86 72 88 50
ou par mail à sports@yonne.fr
Pour plus de renseignements : www.yonne.fr



Repas non pris en charge par l'organisation



A compter du 1er janvier 2025

le nombre de passages en déchèterie sera limité :

Particulier : 24 passages annuels

- 5€ par passage supplémentaire facturé sur la Redevance
- Pas de limitation du nombre de passages par jour

Professionnel : 1 passage gratuit par semaine

- 15€ par passage supplémentaire facturé sur la Redevance
- Pas de passage en déchèterie les vendredis et samedis

Communauté de Communes du Jovinién
11 quai du 1er Dragons - 89300 JOIGNY
Tél : 03.86.62.47.95 / Mail : accueil@ccjovinién.fr

Que mettre dans la poubelle jaune ?

Tous les emballages alimentaires et plus encore !



Bouteilles en plastique



Bidons et flacons en plastique



Emballages en carton et briques alimentaires



Pots et boîtes en plastique



Emballages métalliques



Sacs, sachets et films plastiques



Emballages et barquettes alimentaires



Papiers et journaux, magazines...

1 - Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider !

2 - Les déposer en vrac dans votre bac ou dans un **sac jaune acheté auprès de la CCJ ! ***

*sacs du commerce non autorisés

3 - Les aplatir pour gagner de la place !

4 - Ne pas les emboîter !

5 - Si vous hésitez :
- appelez-nous
- équipez-vous de notre mémo-tri
- téléchargez l'application citeo.guidedutri

Comprendre la loi étendant le scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants

La loi étendant le scrutin de liste paritaire aux élections municipales à toutes les communes du pays a été promulguée hier et publiée ce matin au Journal officiel. Dès les élections municipales de 2026, les communes de moins de 1 000 habitants devront donc organiser le scrutin sous ce régime. Décryptage de la loi.

Par Franck Lemarc

La pratique du panachage va définitivement disparaître en 2026 : il deviendra impossible de rayer ou rajouter des noms sur un bulletin de vote, ou de modifier l'ordre des candidats se présentant de façon groupée – comme c'était encore le cas jusqu'à présent dans les communes de moins de 1 000 habitants. À compter du « prochain renouvellement général des conseils municipaux », les plus de 24 000 communes de moins de 1 000 habitants devront appliquer les mêmes règles que les autres : les candidats devront se présenter sur des listes, paritaires, avec alternance homme/ femme.

Insistons tout d'abord sur le fait que ces dispositions n'entrent pas en vigueur immédiatement, mais bien à partir de mars 2026. Autrement dit, si pour une raison ou pour une autre, une élection devait être organisée dans une commune d'ici là, par suite de démissions au sein du conseil municipal par exemple, elle sera organisée selon les anciennes règles.

Nombre de candidats sur les listes

Le point essentiel de ce texte est donc l'introduction du scrutin de liste proportionnel à deux tours, avec listes paritaires, dans les communes de moins de 1 000 habitants – comme en dispose l'article 1er de la loi.

Les candidats devront donc se présenter sur une liste comptant, si possible, autant de noms que de sièges à pourvoir et jusqu'à deux de plus. Une souplesse est introduite dans la loi, spécifique aux communes de moins de 1 000 habitants, pour tenir compte du fait qu'il peut être difficile de trouver des candidats dans ces très petites communes : la loi autorise la présentation d'une liste comptant jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif théorique du conseil municipal.

Les listes devront donc compter un nombre de candidats indiqué dans le tableau suivant :

Logiquement, la loi précise également que le conseil municipal sera « réputé complet » dès lors qu'au minimum 5, 9 et 13 candidats auront été élus, selon la taille de la commune.

Les listes doivent être composées alternativement d'un homme et d'une femme, les candidats étant évidemment libres de choisir le genre de la tête de liste. Ce qui doit relativiser quelque peu les craintes de ceux qui, durant l'examen de ce texte, jugeaient impossible de trouver « suffisamment de femmes » pour composer les listes. Prenons l'exemple d'une commune de moins de 100 habitants : a minima, la liste devra compter 5 candidats. Si la tête de liste est un homme, il suffira que deux femmes figurent sur la liste pour remplir les conditions légales (un homme en positions 1, 3 et 5, une femme en position 2 et 4). Si c'est une femme qui est tête de liste, celle-ci devra comprendre trois femmes.

Il est à noter que le maire pressenti ne doit pas obligatoirement figurer en tête de la liste.

Le fonctionnement du scrutin de liste proportionnel

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, il va donc falloir s'habituer à un nouveau mode d'élection du conseil municipal, similaire à celui des autres communes. Deux cas sont possibles.

Si la liste obtient la majorité absolue dès le premier tour, elle obtient automatiquement la moitié des sièges à pourvoir. Le reste des sièges est réparti entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, selon la règle proportionnelle de la plus forte moyenne.

Si aucune liste n'atteint les 50 % des suffrages exprimés au premier tour, un second tour est organisé, auquel ne peuvent se présenter que les listes ayant recueilli 10 % des suffrages exprimés.

Plusieurs listes peuvent fusionner, à partir du moment où elles ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour. Ensuite, le système est le même : la moitié des sièges pour la liste arrivée en tête, et répartition des sièges restants entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages au second tour.

On peut toutefois imaginer que dans les plus petites communes, il n'y aura dans de nombreux cas qu'une seule liste en lice. Si cette liste est complète, dans ce cas, les choses sont évidemment plus simples : cette liste obtiendra automatiquement la totalité des sièges au conseil municipal. Si cette liste est incomplète, elle obtiendra autant de sièges que de candidats, les sièges non pourvus restant vacants.

Élections complémentaires

Au fil de la navette parlementaire, il a été ajouté à la loi un certain nombre de dispositifs permettant de lui donner de la souplesse. C'est le cas, en particulier, pour les élections complémentaires.

Pour éviter que se multiplient les élections partielles intégrales lorsque le conseil municipal perd un certain nombre de membres, le Sénat a décidé de maintenir, dans les communes de moins de 1 000 habitants, un dispositif d'élections complémentaires qui se déclenchera notamment dès lors que le conseil municipal a perdu un tiers de ses effectifs, sans possibilité de le compléter par des suivants de liste.

Il y aura alors des élections complémentaires, au scrutin de liste. Mais le système – proposé par l'AMF – est très souple : la liste complémentaire qui sera présentée pourra compter jusqu'à deux candidats de moins ou de plus que le nombre de sièges à pourvoir.

Prenons un exemple concret : dans une commune de 400 habitants, le conseil municipal doit compter 11 sièges. S'il perd un tiers de son effectif, c'est-à-dire qu'il ne reste plus que 7 conseillers municipaux, il faut organiser une élection complémentaire, pour élire 4 nouveaux conseillers. Selon les termes fixés par la nouvelle loi, la liste devra bien, si possible, compter 4 candidats, mais elle pourra en fait en compter entre 2 et 6 (deux de moins ou deux de plus que le nombre de sièges à pourvoir).

Élections à l'intercommunalité

Pour ce qui concerne l'élection des conseillers communautaires, le législateur a choisi de ne pas appliquer aux communes de moins de 1 000 habitants la règle du « fléchage », en raison notamment de la difficulté, voire de l'impossibilité, de l'ajouter aux nouvelles règles de complétude et d'élections complémentaires, dans ces communes.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, en effet, l'élection des conseillers communautaires se fait par fléchage : sur le même bulletin de vote où figurent les candidats au conseil municipal figure également la liste des candidats au conseil communautaire.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, ce ne sera pas le cas : les conseillers communautaires resteront, comme aujourd'hui, « désignés dans l'ordre du tableau » au moment de l'installation du conseil municipal ou de l'élection des maires en cours de mandat.

Élections des adjoints

En revanche, pour ce qui concerne l'élection des adjoints au maire, les communes de moins de 1 000 habitants devront adopter le même régime que les autres : cette élection se fait « au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. » (Article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

La liste des adjoints reprend obligatoirement les membres de la liste pour le conseil municipal mais ne suit pas nécessairement l'ordre de présentation de cette dernière

L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/adjoint. Le premier adjoint peut donc être du même sexe que le maire.

La loi prévoit cependant une adaptation pour ces communes, constituant une exception au principe de parité : en cas de vacances d'un adjoint, il n'est pas obligatoire de le remplacer par un élu du même sexe.

Vide-Grenier

À SAINT MARTIN D'ORDON

organisé par le Comité des Fêtes de Saint Martin d'Ordon

DIMANCHE 27 JUILLET 2025

2,50€
le mètre

✦ **PLACE DE LA MAIRIE**

✦ **À PARTIR DE 6H**
POUR LES EXPOSANTS

✦ **RÉSERVATION : 06 81 54 84 36**

✦ **BUVETTE & RESTAURATION**
SUR PLACE



Merci à nos annonceurs artisans et commerçants.

Réservez-leur vos achats et demandes de service !

JARDINERIE Kallenkoot
 ● PÉPINIÈRE ● FLEURISTE ● DÉCORATION
 34 Faubourg Saint-Nicolas
 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
 ☎ 03 86 87 11 62
 Venez vite demander votre carte fidélité



- UN JARDIN VIBRANT D'ÉNERGIE POSITIVE TOUTE L'ANNÉE
- DES PRODUITS DE JARDINAGE DE QUALITÉ
- DES CONSEILS D'EXPERT

Suivez-nous   WWW.JARDINERIE-KALLENKOOT.FR

Fauviot YANNICK
SPECIALISTE DESTRUCTION
 Tél : 03 86 87 27 33 - 06 89 82 21 15
7 JOURS / 7
 INTERVENTION TRÈS RAPIDE (MOINS DE 24H)
 DANS LE 89, 45, 77, 10, 53
 Société agréée Certibiocide

-15% SUR VOTRE DEVIS
 SUR PRÉSENTATION DE CETTE PUBLICITÉ

ENTRETIEN DE JARDINS
 PROFITEZ ENCORE DU CRÉDIT D'IMPÔTS 50% POUR L'ENTRETIEN DE VOTRE TERRAIN
TONTE - TAILLE - ÉLAGAGE

Société Service à la personne
 16, rue de la Forêt
 Château 89500 VILLENEUVE/YONNE
 ☎ 03 86 87 27 33
 ☎ 06 89 82 21 15

Résultat garanti 100%
 Professionnel agréé 33 ans d'expérience



16, rue de la Forêt - Château
 89500 VILLENEUVE/YONNE

obrenove
Fenêtres, volets et portes...
 2 MAGASINS DE PROXIMITÉ !

DEVIS GRATUIT

TOUS NOS PRODUITS SONT FABRIQUÉS SUR MESURE.

JOIGNY
 49, AVENUE GAMBETTA
 ☎ 03 86 73 04 48

VILLENEUVE / YONNE
 78, RUE CARNOT
 ☎ 03 86 83 35 65

WWW.OBRENOVE.COM

 SARL OBRENOVE

HISTOIRE de MODE à CHARNY

SERVICE RETOUCHE, DÉPÔT DE PRESSING ET DE CORDONNERIE

- Prêt-à-porter homme et femme
- Lingerie • Linge de maison
- Poteries de Puisaye

7, place de la Halle
 89120 CHARNY
 ☎ 03 86 63 67 84

www.histoire-de-mode.net

 HISTOIRE DE MODE CHARNY

RENAULT  **DACIA** 



GARAGE COEUGNEZ
 02 38 97 32 01
 garage.coeugnez@orange.fr
 15 route de Montargis
 45320 COURTENAY

- Vente véhicules neufs & occasions
- Réparations toutes marques
- Carrosserie / peinture
- Climatisation
- Prêt véhicule de courtoisie
- Plaques d'immatriculation

TITANIUM Fitness

VOTRE SALLE DE REMISE EN FORME DE 1 000 M² À COURTENAY !

14, ROUTE DE SENS
 45320 COURTENAY
 ☎ 02 38 07 09 65

CARDIO, MUSCULATION, COURS COLLECTIFS, CROSS TRAINING, EMS

WWW.TITANIUMFITNESS.FR





FB.MENUISERIES
TOUCY - CHARNY - COURTENAY

FOURNITURES ET POSE DE
MENUISERIES EXTÉRIEURES



- FENÊTRE
- PORTE D'ENTRÉE
- PORTAIL
- CLÔTURE EXTÉRIEURE
- VOLET
- STORE
- PORTE DE GARAGE



Mail : contact@fbmenuiseries.fr
Tél : 09.52.53.67.11

► 5 place de la Halle 89120 Charny Orée de Puisaye
► 2 rue du Pont Capureau 89130 Toucy
► 12 rue nationale 45320 Courtenay

<https://fbmenuiseries.fr>

Frédéric Bérard



ouïe fine
AIDES AUDITIVES

Label de qualité
dyapason

Elodie Milachon
Audioprothésiste

Sur rendez-vous au :
Tél : 03 86 43 85 41
elodie.milachon@ouie-fine.fr
www.ouie-fine.fr



Centre de Sens chez l'opticien
0sens
14, Rue de la République
89100 SENS

Centre de Joigny
47 bis, Rond Point
de la Résistance
89300 JOIGNY

Du mardi au vendredi :
9h30 - 12h30 / 13h30 - 18h
Le samedi sur RDV



TOF
INFORMATIQUE

DÉPANNAGE
VENTE
PRESTATIONS DE SERVICE

Christophe LELOUP EI

7, RUE DU FOURNEAU
89330 SAINT MARTIN D'ORDON
christopheleloup89330@gmail.com
www.tofinformatique.com

06 77 55 16 35

Retrouvez
TOF INFORMATIQUE sur



AMS
FORMATION

STAGES DE
SENSIBILISATION À
LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

06.84.48.02.40

- Actions de formation et de sensibilisation à la sécurité routière
- Stages dits de récupération de points.



AMS FORMATION
STAGES DE
RÉCUPÉRATION
DE POINTS
DANS L'YONNE



Siret 80279955100022
TVA FR21802799551

contact@amsformation.org

DEPUIS 2007

Selme Design
CARROSSERIE

Réparation
pare-brises, véhicules
électriques et hybride, de la
classique à la Supercar

EN CE MOMENT :
**FRANCHISE
OFFERTE**
(voir conditions en atelier)

2 route d'Auxerre 89300 JOIGNY
E-mail : eurl.seme-design@orange.fr

03 86 62 02 36



[selmedesign](http://selmedesign.com)

SAINT ROCH TOILETTAGE
CHIENS & CHATS

Salon climatisé

DOUCEUR ET BIEN-ÊTRE DEPUIS 1996

7, rue Valprofonde
89500 VILLENEUVE/YONNE

03 86 87 34 78



@SaintRoch89

Le salon
de toilettage
Saint Roch
est à votre
disposition pour
le bien-être
de vos
compagnons
à quatre
pattes !



WWW.MR-TERRASSEMENT.COM



Route de Bussy
89330
ST MARTIN D'ORDON

03 86 80 39 31

Que s'est-il passé sur la commune ?

Cette rubrique se remplit en fonction des renseignements apportés par les associations ou récupérés sur les réseaux sociaux.

► 22 février :

Loto des enfants à Cudot organisé par l'APE, belle ambiance et bonnes crêpes

► 22 février :

Moules/ frites organisé par Les Amis de l'Ordon : « Vous étiez plus de 110 personnes à répondre présent à cette superbe soirée moules frites !! Milles merci à vous d'avoir fait en sorte que cette soirée soit incroyable !! Merci de nous avoir fait confiance !! Et on peut très fortement remercier l'équipe de bénévoles ainsi que les amis qui nous ont aidés tout le long de la soirée car sans eux rien ne peut se faire. »

► 15 mars :

Soirée créole organisée par le RCO : « Une belle ambiance ... en plus la France gagne le tournoi... » « Belle soirée »

► 29 mars :

Soirée Loto organisé par Isa Qi Gong à St Martin : « Merci à tous les participants grâce à vous un bénéfice de 300.00 qui sera reversé à la Fondation du Patrimoine pour l'église. La soirée fut très conviviale. Et un grand MERCI aux bénévoles. »

► 19 avril :

Chasse aux œufs organisé par l'APE : « La chasse aux œufs c'est passé ce matin... Merci à tous les participants et participantes de votre venue de vos rires et de votre joie... Merci aussi aux parents d'avoir joué le jeu. Merci à Jessica et à Chloé (Notre miss Barbe à papa) de leur aide. Merci et surtout : BONNES PÂQUES À VOUS TOUS »

► 27 avril :

Pétanque organisé par les Amis de l'Ordon à la salle des fêtes. « Tous les membres des Amis de l'Ordon vous remercient d'avoir participé à notre troisième concours de pétanque organisé ce dimanche !!! Vous avez été une vingtaine d'équipes à vous affronter dans la joie et la bonne humeur en profitant de cette belle journée ensoleillée un tantinet froide par moment. Vos très bons retours nous donnent la force de continuer à vous divertir et répondre au mieux aux attentes de vous tous. MERCI !! Le trophée du challenge a été remis en jeux cette année suite à l'indisponibilité des vainqueurs de l'année dernière. Félicitations à nos deux nouveaux challengers qui tenteront de gagner la deuxième manche le 15 Août prochain pour remporter le trophée. Merci à vous tous et rester connecté... d'autres manifestations arrivent... »

► Commémoration du 8 mai :

Je remercie les personnes qui étaient présentes : élus, administrés et merci aux enseignantes, aux parents et aux enfants présents. Je note qu'à chaque commémoration que les enfants lisent très bien et je leur dis bravo. Cette commémoration a été suivi d'un vin d'honneur à la mairie.



Agenda

- ▶ **3 juin** : **Bus atelier numérique** de l'UDAF sur la place
- ▶ **4 juin** : Signature de la Participation Citoyenne à la gendarmerie de Villeneuve sur Yonne en présence de Mme La Sous-Préfète de Sens
- ▶ **15 juin** : **Pétanque** organisée par le comité des fêtes.
- ▶ **16 juin** : **AJ bus** sur la place de 9h à 14h15 (aides aux familles sur les questions de prestations, d'aides financières et démarches administratives)
- ▶ **21 juin** : **Kermesse des écoles** sur le stade de St Martin. Pour la sécurité de tous, le stationnement sera unilatéral (tous du même côté).
- ▶ **22 juin** : **Bourse aux jouets et vêtements** pour enfants, exposition de voitures anciennes et d'exception ainsi que des motos, barbecue party le midi organisé par les Amis de l'Ordon et pour nos amis motards une ballade organisé par l'auto-école AMG de Courtenay. Précisions sur FB et Panneau Pocket
- ▶ **27 juin** : **AG** du Rugby Club Ordon
- ▶ **28 juin** : **Animation Ville à Joie** sur la place de l'église à partir de 17h30 jusqu'à 21h30. Vous y trouverez des stands avec des services tels que : maison de l'habitat, Scani et d'autres.... Ainsi qu'une restauration et la journée se finira sur une animation musicale. Si la météo n'est pas bonne cette animation se déroulera à la salle des fêtes.
- ▶ **29 juin** : **Loto** organisé par Isa Qi Gong.
- ▶ **10 juillet** : **Le bus de l'UDAF** sur la place propose de 14h à 16h : Découvrir France Connect et Le danger des écrans sur les enfants.
- ▶ **27 juillet** : **Vide grenier** organisé par le comité des fêtes.
- ▶ **15 août** : **Pétanque** organisée par Les Amis de l'Ordon
- ▶ **24 août** : **Randonnée déjeunatoire** organisé par le comité des fêtes
- ▶ **28 août** : **Le bus de l'UDAF** sur la place propose de 14h à 16h : Le danger des écrans sur les enfants.
- ▶ **31 août** : **Pétanque** organisée par le comité des fêtes
- ▶ **20 septembre** : **Soirée** organisée par le comité des fêtes : repas suivi du feu d'artifice et d'une soirée dansante.
- ▶ **27 septembre** : **Course de vélo** : la Cyclordon. Organisé par Les Amis de l'Ordon
- ▶ **29 septembre** : **AJ bus** sur la place de 9h à 14h15 (aides aux familles sur les questions de prestations, d'aides financières et démarches administratives)
- ▶ **25 octobre** : Animation par Les Amis de l'Ordon : belote, tarot...
- ▶ **26 septembre** : Passage à l'heure d'hiver.



Vie Pratique



Contact mairie

Téléphone : 03 86 63 91 15

Mail : mairie-saintmartindordon@wanadoo.fr

Site internet : saintmartindordon.com

Facebook : Saint-Martin d'Ordon

PanneauPocket : application gratuite pour ordinateur, tablette et portable

Horaires

>> Horaires de la mairie

Le lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, le mercredi et vendredi de 9h à 12h

>> Horaires de l'agence postale située à la mairie

Lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le vendredi de 9h à 12h.
Fermée le mercredi.

PanneauPocket

Pour être informé en temps réel sur les alertes de votre commune !

Retrouvez toutes les informations et alertes de votre Commune sur PanneauPocket

Depuis un téléphone ou une tablette

- 1 Recherchez PanneauPocket sur AppStore, PlayStore ou AppGallery et téléchargez l'application gratuitement.
- 2 Ouvrez PanneauPocket et recherchez votre commune ou votre code postal et cliquez sur le ♥️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.

C'EST SIMPLE ET GRATUIT
Pas de compte à créer : 100% anonyme !